

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial: Wood Aging Base

UFI: non

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou de la préparation:

Réservé à un usage professionnel.

Peintures/revêtements - Protecteurs et fonctionnels

1.3 Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur: Sobeltec nv

Klein Frankrijkstraat 43

9600 Ronse - Belgium T +32 55 230 600

info@sobeltec.be

Informations concernant la FDS: Téléphone +32 55 230 600

E-Mail info@sobeltec.be

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

NL: Centre national d'information antipoison (NVIC)

+31 30-274 8888 BE: Centre antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes de danger: no

Mot d'avertissement: no

Code H no

Code P no

Mentions de danger supplémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 **Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), très persistant et très bioaccumulable (vPvB) ou perturbateur endocrinien (ED) à des concentrations de 0,1 % ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique solution aqueuse



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

Contient des substances dangereuses

carbonate de sodium CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 Eye Irrit. 2; H319 1 - 10 %

Les codes de classification sont expliqués au chapitre 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 57) en quantités ≥ 0,1 %.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Général:

Amener les gens en sécurité. Le secouriste doit se protéger.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Après contact avec la peau:

Retirer les vêtements souillés ou trempés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de modifications cutanées visibles ou de troubles, consulter un médecin (montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité si possible).

Après inhalation:

Placer dans une position calme et allongée. En cas d'inconscience, placer en position latérale stable. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Protéger contre l'hypothermie. Consultez immédiatement un médecin et donnez-lui le nom exact de la substance.

Après ingestion:

Donnez beaucoup d'eau à boire en petites portions, mais seulement si la personne est consciente. Ne pas faire vomir.

Consultez immédiatement un médecin et donnez-lui le nom exact de la substance.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de ce paragraphe.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Extincteurs

Agents extincteurs appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, systèmes de gicleurs, sable, poudre extinctrice.

Pour des raisons de sécurité, les agents extincteurs ne sont pas adaptés:

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

En cas d'incendie, des gaz ou des vapeurs de combustion dangereux peuvent être produits. L'exposition

aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé! Produits de combustion dangereux : fumées toxiques et très toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie:

Utiliser un équipement à air comprimé. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sécuriser la zone. Porter un équipement de protection individuelle, etc. (voir section 8). Tenir à l'écart les personnes non protégées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Si du matériel a été libéré, le risque de glissade doit être signalé. Ne pas marcher sur le produit déversé.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les eaux usées ou le sol. Colmatez la fuite si cela est possible sans risque. Contenir le liquide renversé avec un matériau approprié (par exemple de la terre). Contenir et stocker l'eau contaminée/l'eau d'extinction d'incendie. Déposer uniquement dans des conteneurs marqués conformément à la réglementation. En cas de rejet dans les eaux de surface, les eaux usées ou le sol, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer avec un produit neutre (non alcalin/non acide) liant les liquides, comme le kieselguhr, puis éliminer conformément aux instructions.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez noter les informations pertinentes dans d'autres paragraphes. Cela s'applique en particulier aux données relatives aux équipements de protection individuelle (paragraphe 8) et à l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange Instructions pour une utilisation en toute sécurité :

Assurer une bonne ventilation de la pièce et du lieu de travail. Un système d'extraction doit être présent. Le matériau renversé crée un risque de glissade. Éviter la formation d'aérosols. En cas de formation d'aérosols, des mesures de sécurité particulières doivent être prises (système d'échappement, protection respiratoire). Suivre les instructions de la rubrique 8. Tenir à l'écart des substances incompatibles avec cette substance (voir point 10).

Consignes de protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Exigences concernant les zones de stockage et les emballages :

Veuillez respecter les réglementations officielles en vigueur localement.

Instructions de stockage avec d'autres substances :

Veuillez respecter les réglementations officielles en vigueur localement.

Autres spécifications concernant les conditions de stockage :

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit bien aéré.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

7.3 Utilisation finale spécifique

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites pour l'air sur le lieu de travail:

non

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Lors de la manipulation de substances chimiques, respectez les mesures générales d'hygiène. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Appliquer avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Une protection cutanée préventive est recommandée. Retirer immédiatement les vêtements contaminés imbibés du produit. Nettoyez régulièrement les zones de travail. Prévoir des douches et des postes de lavage des yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant que vous travaillez. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Instructions complémentaires concernant la conception des installations techniques

Veuillez suivre les instructions de la section 7. Veuillez suivre les réglementations gouvernementales nationales.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire

Si une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite autorisée sur le lieu de travail ne peut être exclue, une protection respiratoire appropriée doit être portée. Equipement respiratoire approprié : Appareil de protection respiratoire autonome conforme aux normes reconnues telles que EN 137. Les limites de temps de port des équipements de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant doivent être respectées.

Protection des yeux

lunettes de sécurité très ajustées (EN 166).

Protection des mains

Des gants de protection sont obligatoires à tout moment lors de la manipulation du matériau, conformément aux normes reconnues telles que EN374.

Matériau des gants recommandé : Gants de sécurité en caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau > 0,5 mm Temps de percée : > 480 min

Matériau des gants recommandé : Gants de sécurité en caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau > 0,4 mm Temps de percée : 10 à 30 min

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de percée fournies par le fournisseur de gants. Tenez également compte des conditions locales spécifiques d'utilisation, telles que les risques de coupures, l'usure et le temps de contact. Veuillez noter que la durée d'utilisation quotidienne des gants de protection chimique dans la pratique est nettement plus courte que le temps de perméation déterminé lors des tests en raison des nombreux facteurs d'influence (par exemple la température).

Protection du corps

En cas de manipulation sans protection : Vêtements de protection chimique, si nécessaire protection étanche aux liquides pour tout le corps. Veuillez respecter les instructions du fournisseur concernant le temps de percée.

Contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les eaux usées ou le sol.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriété: Valeur: Méthode:

Aspect

État physique liquide Couleur caractéristique Odeur caractéristique

Seuil olfactif aucune donnée disponible

Valeur du pH

Point de fusion/congélation

Le point de fusion/intervalle de fusion vide Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition 100 °C à 1013 hPa

Point d'éclair

Point d'éclair aucune donnée disponible Inflammabilité aucune donnée disponible Taux d'évaporation aucune donnée disponible Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

La limite inférieure d'explosion vide La limite supérieure d'explosion vide

Pression de vapeur aucune donnée disponible

Solubilité

Degré de solubilité dans l'eau soluble

Densité de vapeur aucune donnée disponible

Densité

Densité relative ~ 1 (25 °C) (Eau / 4 °C = 1,00) (DIN 51757) Densité ~ 1 g/cm³ (25 °C) (DIN 51757)

Coefficient de partage : n-octanol/eau aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation

Température d'inflammation aucune donnée disponible

Viscosité

Viscosité (cinématique) aucune donnée disponible

Masse moléculaire non applicable

9.2 **Autres informations**

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue en cas de stockage et d'utilisation appropriés. Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de ce paragraphe.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse connue en cas de stockage et d'utilisation appropriés. Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de ce paragraphe.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue en cas de stockage et d'utilisation appropriés. Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de ce paragraphe.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5 Matériaux incompatibles

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

Acides forts. Alcalins forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

carbonate de sodium (CAS: 497-19-8)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CMR (cancérogénicité, mutagénicité des cellules germinales, toxicité pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique/répétée)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Jugement:

Aucun effet nocif sur les organismes aquatiques n'est à prévoir. Sur la base de l'expérience acquise à ce jour, aucun effet indésirable n'est attendu dans les stations d'épuration.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Bioaccumulation

Jugement:

Bioaccumulation peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

aucun connu

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

12.7 Autres effets indésirables

aucun connu

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation:

Les matériaux qui ne peuvent pas être réutilisés ou retraités doivent être éliminés par une installation agréée conformément aux réglementations locales, nationales et gouvernementales. Selon la réglementation, les méthodes d'élimination des déchets peuvent également inclure l'élimination en décharge ou l'incinération.

Emballage non nettoyé

Recommandation:

L'emballage doit être entièrement vidé (sans goutte, sans poussière, vidé à la spatule). Les emballages doivent de préférence être réutilisés ou recyclés, en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. à recycler. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la substance elle-même.

Numéro de code de déchet (CE)

Aucun code de déchet selon le catalogue européen des déchets (CED) ne peut être déterminé pour ce produit, car une attribution n'est possible que par l'utilisation prévue chez le consommateur. Au sein de l'UE, le code des déchets doit être déterminé en concertation avec l'éliminateur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports.

14.2. Nom d'expédition correct selon le règlement type de l'ONU

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports.

14.4. Groupe d'emballage

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports.

14.5. Risques environnementaux

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac dans des citernes n'est pas prévu.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Les réglementations nationales et locales doivent être respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique



Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 26.05.2025 Version: 1.0

Le résultat de l'évaluation de la sécurité chimique ne nécessite pas l'inclusion de scénarios d'exposition et d'utilisations dans la fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres données

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos meilleures connaissances au moment de la révision. Elles ne constituent pas une déclaration sur les propriétés du produit décrit au sens des dispositions légales de garantie.

La fourniture de ce document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité de se conformer aux lois et réglementations applicables concernant le produit. Ceci s'applique en particulier à la revente du produit ou des mélanges ou articles fabriqués avec celui-ci dans d'autres juridictions ainsi qu'aux droits de propriété industrielle de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé avec d'autres matériaux, les données contenues dans ce document ne peuvent être transférées au produit ainsi fabriqué, sauf mention expresse à cet effet. Lors du reconditionnement du produit, l'acheteur est responsable d'inclure les informations de sécurité applicables. Sobeltec limite l'utilisation de ses produits à l'intérieur du corps humain ou en contact avec les fluides corporels et les muqueuses. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de santé sur www.ariomat.com. Sobeltec peut annuler toute obligation de livraison si la politique de santé n'est pas respectée.

Texte intégral des phrases H, EUH mentionnées dans les sections 2 et 3 : H319 Provoque une sévère irritation des yeux. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Classification basée sur les ingrédients.

- Fin de la fiche de données de sécurité -